



La Cabane

Accueil Péri-scolaire



MAIRIE DE
MARSAC SUR DON



Horaires d'accueil

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire
de 7H15 à 8H15 et de 16H20 à 18H45

Présentation

L'accueil périscolaire La Cabane a été créée en février 2004 et doit le prolongement de son existence, notamment, à ses administrateurs bénévoles qui mettent leurs compétences, leur temps libre, leur engagement au service des parents et enfants. Ils constituent le cœur et le fondement de l'association, sans lesquels l'accueil périscolaire de Marsac-sur-Don n'existerait pas.

La Cabane est une structure éducative et récréative agréée, habilitée à accueillir 25 enfants de moins de 6 ans et 25 enfants de plus de 6 ans, scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Marsac-sur-Don pendant les temps périscolaires (accueils du matin et du soir après la classe) sur le site situé au 12 rue Saint-Martin.

La manière dont l'enfant met à profit ce temps est essentielle pour sa réussite scolaire, pour un développement harmonieux de sa personnalité et l'apprentissage de sa vie sociale.



Qui encadre les enfants ?

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié et diplômé.

Le rôle de notre équipe pédagogique

Le rôle de l'équipe d'animation est de respecter le projet éducatif conçu par ses soins et coordonné par la directrice. Ce dernier découle du projet associatif et est validé par les membres du bureau.

Ses objectifs sont de :

- développer la curiosité de l'enfant au travers d'activités diverses.
- Favoriser le développement de l'enfant tout en veillant à son épanouissement et son bien-être.
- Favoriser l'expression corporelle et sportive « en mettant en place des jeux collectifs axés sur la motricité ».

Pendant les moments d'accueil, l'équipe d'animation orientera les actions autour du projet pédagogique, en laissant l'enfant choisir parmi différentes activités libres ou encadrées : jeux de société, jeux d'imitation, de construction... Activités proposées par l'équipe d'animation (axée sur la création, l'expression de plein air, la lecture...) ou encore privilégier le repos et les temps calmes selon les besoins de chaque enfant.

Que propose-t-on aux enfants ?

L'accueil périscolaire fournit sans inscription ni tarification supplémentaire, un petit-déjeuner copieux, varié pour les enfants arrivants entre 7H15 et 7H45.

Pour l'accueil du soir, un goûter est servi à chaque enfant : pain, chocolat, fruits, quatre-quart, brioche... Les parents viennent chercher leurs enfants de manière échelonnée entre 16H40 et 18H45.

Il est impératif de nous informer sur les éventuelles allergies ou régimes alimentaires particuliers.

Pour les trajets effectués à pied entre les écoles et le périscolaire, et réciproquement, le port des gilets jaunes est obligatoire et une cape de pluie de bonne qualité ainsi que des chaussures de pluie sont très fortement conseillées.

Règles de vie

Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie de l'accueil périscolaire. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Réservations et annulations

Les réservations sont à effectuer sur votre espace personnel du portail famille Agora accessible depuis le site internet suivant :

portalssl.agoraplus.fr/chateaubriant-derval

Vous pouvez réserver ou annuler des réservations existantes jusqu'à J -4.

Dès lors que vous êtes à J -3, vous n'avez plus la main pour modifier le planning de votre enfant, vous êtes alors obligé de nous avertir :

- soit en priorité, par courriel à aps.la.cabane@gmail.com
- Soit par téléphone au 02 40 51 93 57

Le dernier délai pour les annulations est fixé à J -1 avant 18H45.

Modification des inscriptions

Inscriptions régulières : les parents réservent leurs créneaux horaires en début d'année. Les changements devront être signalés au plus vite pour faciliter la gestion des effectifs.

Inscriptions exceptionnelles : elles pourront se faire la veille pour le lendemain dans la limite des places disponibles et dans la mesure où cela reste occasionnel.



Les absences

- Toutes les absences devront obligatoirement être communiquées au minimum : le lundi pour le jeudi, le mardi pour le vendredi, le jeudi pour le lundi et le vendredi pour le mardi. Si vous respectez ces délais, aucune pénalité ne sera facturée.
- En cas de maladie : pas de facturation sur présentation de certificat médical. Sinon, facturation du premier jour d'absence sur la base de la réservation.
- Vous avez prévenu hors délai : pénalités de 1 € par enfant pour une absence le matin et de 2 € par enfant si l'absence est l'après-midi.
- Vous n'avez pas prévenu : pénalités de 5 € par enfant pour une absence le matin et de 6 € par enfant si l'absence est l'après-midi.
- Pour 3 absences prévenues dans une période (entre deux vacances scolaires) l'enfant ne sera plus prioritaire et ce sera un enfant sur liste d'attente qui prendra la place. Pour 2 absences non prévenues il en sera de même.

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'association se réserve le droit de suspendre l'inscription de la famille.

Le tarif (facturation au quart d'heure)

La tarification est calculée selon le principe du taux d'effort. Pour chaque famille, un tarif adapté à ses revenus :

- Un tarif minimum à 0,80 € / H pour un QF < 499.
- Un tarif maximum à 4,48 € / H pour un QF > 1500 pour limiter l'effort des familles à revenus les plus élevés.

Au taux d'effort, les tarifs sont calculés de la façon suivante :

Tarif horaire = quotient familial x le taux d'effort de la prestation concernée soit 0,00284

Ce tarif calculé ne peut être ni inférieur au prix minimum ni supérieur au prix maximum. Une cotisation annuelle de 25 € est demandée pour l'adhésion à AR44 (Animation Rurale 44).

Comment payer les frais de périscolaire ?

Chaque mois votre facture est publiée sur votre espace personnel du portail famille. Nous encourageons fortement le paiement par virement bancaire pour des facilités de gestion, il est néanmoins possible de régler par chèque, espèces et CESU. Il est également possible de payer par avance (chèque, chèque CESU), le montant est déposé sur votre compte Agora en acompte et le montant de la facture est prélevé chaque mois. Sur votre facture mensuelle il vous est stipulé le solde restant.

Si vous avez des impayés le montant est automatiquement reporté sur la dernière facture. Si vous avez trop versé, le trop-perçu passe en acompte et celui-ci est déduit le mois suivant.

Comment s'inscrire ?

Pour une première inscription

Il est nécessaire de retirer auprès de l'équipe (ou de télécharger sur le site de la mairie) votre dossier d'inscription composé d'une fiche familiale d'inscription, d'une fiche sanitaire de liaison et d'un règlement intérieur, puis de le compléter et le retourner au service périscolaire.

Avec ces informations nous vous créerons un espace personnel sur le portail famille Agora, puis nous vous enverrons identifiant et mot de passe. De là, vous pourrez vous connecter et compléter votre inscription sur le site web. L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier sera complet.

Si vous êtes déjà inscrits à La Cabane

Par un simple mail nous en informant accompagné de la fiche sanitaire, du planning et de l'accusé de réception du règlement intérieur. L'inscription d'une année scolaire sur l'autre à La Cabane sera ainsi actée et les réservations seront ouvertes durant la deuxième quinzaine d'août.

L'inscription n'étant valable que pour une année scolaire, vous devez impérativement réinscrire votre enfant avant chaque nouvelle année scolaire.

Il est toutefois possible d'inscrire votre (vos) enfant(s) en cours d'année !

Avant et après l'école, La Cabane est là !

